

RAPPORT
D'ORIENTATION
ET
PLAN DE PARC

*Parc naturel régional
Périgord-Limousin*

synthèse

charte

2010 / 2022



Ce projet est cofinancé par L'Union européenne. L'Europe s'engage en Aquitaine et en Limousin avec le Fonds Européen de Développement régional.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



R E G I O N
AQUITAINE



Région
LIMOUSIN



Parc
naturel
régional
Périgord-Limousin

"Una altra vita s'inventa aquí."

Edito

Renouveler le prestigieux label « Parc naturel régional » est une entreprise qui nous mobilise tous avec beaucoup d'énergie et de conviction. Ce label s'appuie sur le renouvellement de la charte du Parc, élaborée dans une large concertation, et qui a reçu à chaque stade de la procédure, des avis favorables de la part des habitants, des élus, de l'Etat et des partenaires locaux, signe de la pertinence de notre projet.

Aujourd'hui, nous entrons dans une nouvelle étape-clef, celle de son approbation formelle.

Sur quels éléments d'environnement, d'identité, de valorisation économique, d'innovation le Périgord-Limousin s'appuiera-t-il demain pour mener ce projet de développement concerté ? Avec quels partenaires ? Quels moyens ?

Vous aurez à cœur d'appuyer la reconnaissance nationale de notre territoire en Parc naturel régional, signe d'une richesse naturelle et culturelle indéniable. Pour notre part nous en sommes convaincus. Ce territoire, en s'appuyant sur les valeurs du label « Parc naturel régional », est en ordre de marche pour faire face aux enjeux du XXI^e siècle : développement durable, agriculture de qualité, tourisme de découverte, biodiversité, qualité de l'eau, lutte contre le changement climatique... De vos décisions dépendra l'avenir de votre territoire de vie.

Les Conseils Régionaux d'Aquitaine et du Limousin mènent ce projet et sont convaincus des atouts que ce label représente pour le Périgord-Limousin, pour le bien-être de ses habitants, pour la préservation et la valorisation de ses richesses et pour la stimulation des potentiels économiques.

La phase de projet s'achève et avant le début de la phase opérationnelle, vos délibérations d'approbation sont importantes. Pour vous aider dans cette réflexion, nous vous transmettons une synthèse de la charte qui vous présente les points forts et essentiels ainsi que les engagements de la charte du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Jean-Paul Denanot,
président du Conseil régional du Limousin

Alain Rousset,
président du Conseil régional d'Aquitaine

Jean-Marie Rougier, *président du Parc naturel régional Périgord-Limousin*

Syndicat mixte du
**Parc naturel régional
Périgord-Limousin**
Centre administratif - Maison du Parc
La Barde - 24450 La Coquille
Tél. : 05 53 55 36 00 - Fax : 05 53 55 36 01
info@pnrpl.com
www.parc-naturel-perigord-limousin.fr



Contunhar de viure

Une charte rénovée pour continuer à vivre

Dans l'histoire des Parcs, il y a des cycles de recommencement à l'image du monde vivant. Comme une boussole, la nouvelle charte oriente les acteurs du territoire vers de grands objectifs pour les douze prochaines années. Approuver la charte pour une commune ou une communauté de communes c'est affirmer la volonté de se projeter dans le développement du territoire.



associations, professionnels et habitants pour une durée déterminée (1998-2008), au terme de laquelle un bilan a été effectué.

A l'heure de ce bilan, cette première charte a bien répondu aux attentes initiales.

Les actions entreprises ont abouti et ont été satisfaisantes, même si tous les objectifs n'ont pu être réalisés ou ont été partiellement atteints. Le champ d'actions du Parc au cours de cette décennie a considérablement évolué : son équipe de techniciens s'est renforcée, des partenariats se sont tissés et le contexte institutionnel a évolué. On dénombre toujours les 78 communes adhérentes mais de nouvelles entités sont apparues, tels que les Communautés de communes et les Pays.

La révision... pour rénover les objectifs pour le territoire et la manière de les atteindre avec l'ensemble des acteurs

Le Parc ne peut apporter seul des solutions aux phénomènes tels que l'évolution de l'élevage, le colmatage des cours d'eau ou le maintien de la qualité architecturale du bâti, d'autant plus que de nouveaux acteurs détenant des compétences et des missions très précises apparaissent. Sur la base d'un bilan des atouts et faiblesses des 10 ans d'action, d'un diagnostic de territoire, le Parc a mené une large concertation pour identifier avec l'ensemble des acteurs locaux les priorités de cette nouvelle charte. Cette dernière invitera le Parc

à évoluer encore, pour faire émerger des actions concertées, sur des thèmes fédérateurs comme la gestion de l'eau, la lutte contre le réchauffement climatique...

La procédure de révision permet de définir les objectifs de développement et de préservation du territoire à atteindre pour les 12 prochaines années. Le nouveau projet de charte a été soumis à une **enquête publique** et à **l'approbation des 84 communes et 13 Communautés de communes** du périmètre du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Six communes auront la possibilité d'intégrer le Parc en 2010 : La Chapelle-Montmoreau, Ladignac-le-Long, Le Chalard, Les Graulges, Rilhac-Lastours, Saint-Hilaire-les-Places.

Perquè ?

Pourquoi avoir créé un Parc ?

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin est né il y a 12 ans.

Le milieu associatif et les élus s'étaient réunis et mobilisés autour de cette perspective à partir d'un constat - celui du territoire - : un environnement riche et préservé, une identité historique et culturelle vivace, mais des risques de dépopulation et de dévitalisation, des menaces sur la sauvegarde du patrimoine et l'existence de potentialités insuffisamment exploitées (extrait de la charte de 1998-2008).

Sa création répondait alors à une volonté locale forte - portée par des communes mais aussi des associations et des habitants - **de se doter d'un outil capable d'impulser des initiatives locales** sur un territoire donné, entre Limousin et Aquitaine, mais aussi de faire reconnaître l'existence de ce territoire rural du "Périgord-Limousin". La formalisation de ce projet s'est faite à travers l'écriture d'une première charte engageant élus,

Les Régions aux cotés du Parc

Les Parcs naturels régionaux relèvent de la compétence des Régions. En Périgord-Limousin, c'est donc tout naturellement que les Régions Aquitaine et Limousin sont les premiers partenaires techniques et financiers du syndicat mixte du Parc. A ce titre, elles coordonnent la procédure de révision mise en œuvre par le Parc en lançant notamment l'enquête publique et la consultation des collectivités. **Ce sont elles qui sollicitent l'Etat pour le reclassement du territoire.**





Mon Parc remodelé

Visite de la lande
de Chenevières

Per deman



Entre évolution et continuité Cinq enjeux pour demain

Les paysages du Périgord-Limousin célèbrent en réalité un patrimoine riche et digne d'intérêt : une architecture traditionnelle, une diversité d'éco-systèmes, une nature relativement préservée et une identité sauvegardée. Autant de raisons valables pour reconduire le classement de ce territoire en Parc.

Avec un nouveau label pour 12 ans, le Parc poursuivra les actions entamées et concentrera son énergie sur les orientations de la nouvelle charte de manière à affirmer toujours plus les atouts spécifiques du Périgord-Limousin.

Il portera les thématiques stratégiques de demain : l'eau, la biodiversité, les filières locales, l'énergie et l'identité. Ces enjeux ne sont pourtant pas nouveaux, mais, à compter de 2010, il s'agira d'en faire de vraies priorités, de véritables

politiques pour le Périgord-Limousin, portées par les élus, les habitants, les associations et les professionnels.

La charte s'appliquera à un périmètre élargi, puisqu'elle accueillera 6 nouvelles communes. Le Syndicat mixte s'emploiera à apporter aux acteurs du Périgord-Limousin une plus-value réellement lisible en matière d'animation, de conseil, d'expertise pour donner corps au concept de développement durable. Cette prise de conscience des collecti-

vités est réelle, elle se traduit par exemple dans leurs pratiques énergétiques.

Trabalhar
coma la gent



Travailler sur le terrain avec les acteurs locaux

Au cours de cette charte, le Parc s'efforcera de mieux articuler les différents niveaux de décision (communes, Communautés de communes, Pays, Départements et Régions) et cherchera à impliquer davantage les porteurs de projet dans un esprit partenarial. Sur le terrain, cela signifie que son fonctionnement sera plus pratique et plus complémentaire avec les Pays : **le Parc est un outil technique mis à la disposition de tous** pour animer des partenariats, impliquer les collectivités par la concertation et la contractualisation et innover par des chantiers-pilotes. Car c'est bien dans la méthode partenariale que les projets trouvent l'efficacité et le succès de leur réalisation. Au travers de leurs politiques territoriales, les Régions Aquitaine et Limousin appuient les actions initiées par le Parc et veillent à une bonne cohérence entre Parc et Pays.

5 axes :

Axe 1

Améliorer la qualité de l'eau à l'échelle des trois têtes de bassins versants du Périgord-Limousin

Axe 2

Préserver la biodiversité du Périgord-Limousin

Axe 3

Favoriser la valorisation des ressources locales du Périgord-Limousin dans une perspective de développement durable

Axe 4

Lutter contre le changement climatique en Périgord-Limousin

Axe 5

Renforcer l'identité et les liens sociaux en Périgord-Limousin



Bastir
l'avenir

Parc en Scène sur la biodiversité
Maisonnais-sur-Tardoire, 2009



La révision : bâtir un projet commun partagé

L'enquête publique donne la parole aux habitants

Tous les habitants ont été invités à participer à la révision de la charte du Parc dans le cadre de l'enquête publique.

Il s'agit de tenir compte des remarques et interrogations des habitants, préalablement à la prise de décision administrative concernant le maintien du label Parc, ce qui constituera un enjeu d'intérêt général.

Toute personne a pu **consulter les nouvelles orientations** disponibles dans les lieux d'enquête publique et surtout **exprimer ses réactions**, ses suggestions, ses appréciations aux commissaires enquêteurs présents. Ceux-ci ont consigné par écrit leurs observations et les ont remis aux Régions Aquitaine et Limousin.

La commission d'enquête publique a rendu un avis favorable assorti de recommandations sur l'éolien, l'agriculture, la loi grenelle et la communication. Ces recommandations ont été prises en compte dans le rapport final de la charte. La validation poursuit son processus. Après avoir été soumis aux élus des collectivités territoriales, il appartiendra au Préfet de

transmettre le projet de charte. La prise de décision finale appartiendra au Ministère de l'Environnement.

Favoriser
la réussite

un laboratoire d'actions innovantes

**“Demain, un Parc
accompagnateur
de mes projets”**

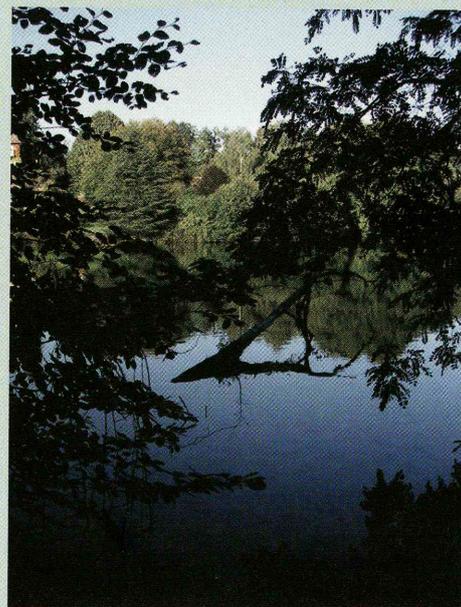
Jusqu'à présent, le Parc assume un rôle d'accompagnateur et de facilitateur entre les autorités administratives et les particuliers à la recherche d'informations pratiques.

Dans le futur, et pour poursuivre le travail effectué depuis 10 ans, le Parc œuvrera davantage comme **relais et pôle de compétences**, il sera à même de conseiller, d'intervenir, mais aussi de guider tout au long d'un projet en mobilisant les administrations et chambres consulaires compétentes. Ce changement vise à simplifier les démarches, à clarifier les rôles de chacun.

L'objectif majeur reste d'inciter toujours

plus les habitants du Parc à valoriser leur territoire. Sur les questions relatives aux économies d'énergie et à l'habitat, un conseiller à l'Espace Info→Energie au Parc, conseille et informe le demandeur particulier ou professionnel – et lui fournit un répertoire de contacts ou le dirige vers les partenaires compétents.

L'ambition du Parc consiste à provoquer des prises de conscience actives et à favoriser les réalisations fructueuses sur tout son espace.





Portée juridique des chartes de Parcs naturels régionaux :

De quoi peut-on parler dans une charte ?

Une charte est un projet de territoire et non le résultat d'une somme de contraintes réglementaires. En effet, cette charte 2010-2022 pour le Périgord-Limousin énonce des orientations et des

dispositions particulières et adaptées aux spécificités du territoire. A travers les 15 orientations et les 51 mesures énonçant des dispositions et engagements précis, c'est bien la volonté locale de les mettre en œuvre et de les respecter qui s'exprime. La charte a également pour intérêt de préciser la répartition des compétences entre les collectivités publiques ainsi que les rôles de chacun en plus de celui du syndicat mixte du Parc.

Qui est concerné par la charte ?

La charte concerne et implique l'ensemble des acteurs du Périgord-Limousin puisque c'est bien une charte pour le territoire. Les textes prévoient l'approbation par les collectivités locales et territoriales et par l'État. Ainsi, à chaque type d'acteur correspond une obligation juridique :

- Aux personnes publiques signataires de la charte, elle impose une cohérence entre leurs politiques et les orientations de la charte.
- Les autres acteurs du territoire ne sont soumis qu'à des effets indirects de la charte : ce sont les habitants, les associations ou encore les partenaires techniques ou institutionnels (de type consulaire, Pays...).

A qui la charte est-elle opposable ?

Quelles sont les obligations en cas de reclassement en Parc naturel régional ?

La charte n'est opposable qu'aux documents d'urbanisme dans le périmètre classé. En revanche, de manière générale, les collectivités signataires ne peuvent pas négliger les objectifs qu'elles ont souscrits dans la charte. L'obligation de cohérence

Les acteurs du Périgord-Limousin ont choisi de retenir 5 priorités correspondant aux 5 axes de la charte !

Répartition des voix au comité syndical

50% communes,
Communautés de communes
et villes-portes

33% Régions Aquitaine et
Limousin

17% Départements de
Dordogne et de Haute-Vienne



La Charte est soumise à l'approbation de :

L'Etat, les Régions Aquitaine et Limousin, les Départements de Dordogne et de Haute-Vienne, les 84 communes et les 13 Communautés de communes du périmètre d'étude.

- Si la communauté de communes n'approuve pas la charte, aucune commune de cette intercommunalité ne peut adhérer.

- Si un nombre important de communes n'approuve pas la charte, les autres communes ne pourront être classées Parc.

pèse sur l'Etat et les collectivités qui ont adhéré au projet.

Elle ne concerne par contre pas les autres acteurs locaux (habitants, associations, socio-professionnels...) et de fait ne peut leur imposer des règles non prévues par la loi.

Qui sont les acteurs du Parc ?

Le Parc rassemble une multitude d'acteurs puisque sa mission principale est d'animer le territoire tout en assurant la cohérence des politiques menées sur le territoire. **Si l'approbation de la charte est un accord sur le projet, l'adhésion au syndicat mixte est la participation à la gestion de ce projet.** En Périgord-Limousin, les membres du comité syndical sont les signataires de la charte (excepté l'Etat) et les villes-portes. Ainsi, les Pays, les Chambres consulaires, les associations ne siègent pas à l'instance de décision du Parc. Néanmoins, tous ces acteurs locaux contribuent à la mise en œuvre de la charte grâce à des conventions ou encore des partenariats

sur des projets ponctuels pour lesquels le Parc joue le rôle de facilitateur et contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de la charte.

Le rôle des communes

En adhérant à un Parc naturel régional, les communes et EPCI acceptent librement de respecter les règles du jeu et les contraintes négociées entre tous les signataires de la charte et de mettre en œuvre le projet pour le territoire, dans l'exercice de leurs compétences.

La politique du Parc est tout particulièrement mise en œuvre par les communes et EPCI à travers leurs documents d'urbanisme (plans locaux d'urbanisme, cartes communales), des réglementations de boisement, des arrêtés municipaux, mais aussi leurs choix d'aménagement et de développement. Par ailleurs, ils doivent réglementer la publicité sur leur territoire, ainsi que la circulation des véhicules motorisés dans leurs espaces naturels, en application des dispositions de la charte (cf. Code de l'Environnement - p.62). En contrepartie, les communes et EPCI d'un Parc naturel régional bénéficient d'un certain nombre d'avantages, en particulier :

- une **implication dans un projet de territoire collectif** au bénéfice du patrimoine et de l'environnement ;
- une **meilleure association** aux projets d'aménagements et aux mesures de protection qui seront engagés par l'Etat ou les autres collectivités sur le territoire du Parc ;
- une **image de marque**, reconnue au niveau national, du territoire bénéficiant du classement en "Parc naturel régional" ;
- une **équipe pluridisciplinaire** à leur service pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets, en cohérence avec la charte du Parc ;
- des **moyens financiers supplémentaires** pour des projets ou des programmes bénéficiant de financements particuliers des Régions, des



Départements, de l'Etat et de l'Union européenne, entrant dans l'application de la charte du Parc.

Le rôle du délégué Parc

Il est le représentant du Parc, à ce titre il assure les liens entre les habitants de sa commune, son conseil municipal et le Parc.

Le délégué peut solliciter le Parc sur des projets, demander conseil ou expertise. En retour il informe son conseil municipal et les habitants sur l'actualité du Parc.

Le Parc quant à lui, s'engage à tenir informé au mieux le délégué communal (action menée sur la commune, relation avec les administrations...).

Le délégué du Parc est invité à participer à au moins 3 comité syndicaux par an (débat d'orientation budgétaire, vote du Budget prévisionnel et Compte administratif, séance sur les affaires générales). Chaque délégué a une voix délibérative au sein du comité syndical.

Enfin, s'ils le souhaitent les délégués titulaires ou suppléants peuvent faire partie des commissions ou des groupes projet mis en place par le Parc afin de mettre en œuvre le programme d'action de manière concertée.



Le Parc et les Communautés de communes :

Aujourd'hui, les établissements publics de coopération intercommunale - EPCI - se sont créés sur les territoires des Parcs naturels régionaux, avec des compétences propres (urbanisme, rivière, développement économique, tourisme, habitat...). Elles peuvent être incluses dans le périmètre du Parc ou situées à cheval sur ce périmètre. A ce titre, elles sont sollicitées pour **participer à l'élaboration de la charte du Parc et en approuver le contenu**. Elles sont en effet des relais indispensables à la mise en œuvre de la politique du Parc et **sont tenues d'en respecter la charte qu'elles ont approuvée**. Les communautés de communes seront désormais membres du syndicat mixte de gestion du Parc Périgord-Limousin avec la charte 2010-2022, avec voix délibérative.

Le Parc et les Pays d'Ouest Limousin et Périgord-Vert :

une même mission d'animation en toute complémentarité

La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (dite LOADDT) reconnaît les Parcs naturels régionaux comme **outils d'aménagement du territoire**. Au même titre que les Pays et Agglomérations, les Parcs peuvent signer un contrat particulier sur le volet territorial du contrat de plan Etat-Région. **Alors que le périmètre des Pays se justifie principalement sur des critères économiques et sociaux, les territoires classés "Parc naturel**

régional" se basent également sur la **cohérence des patrimoines naturels et culturels à l'équilibre fragile**. Ainsi, la superposition territoriale entre Parcs et Pays est admise sous réserve d'une convention préalable articulant les missions respectives du Parc et du Pays sur le territoire commun.

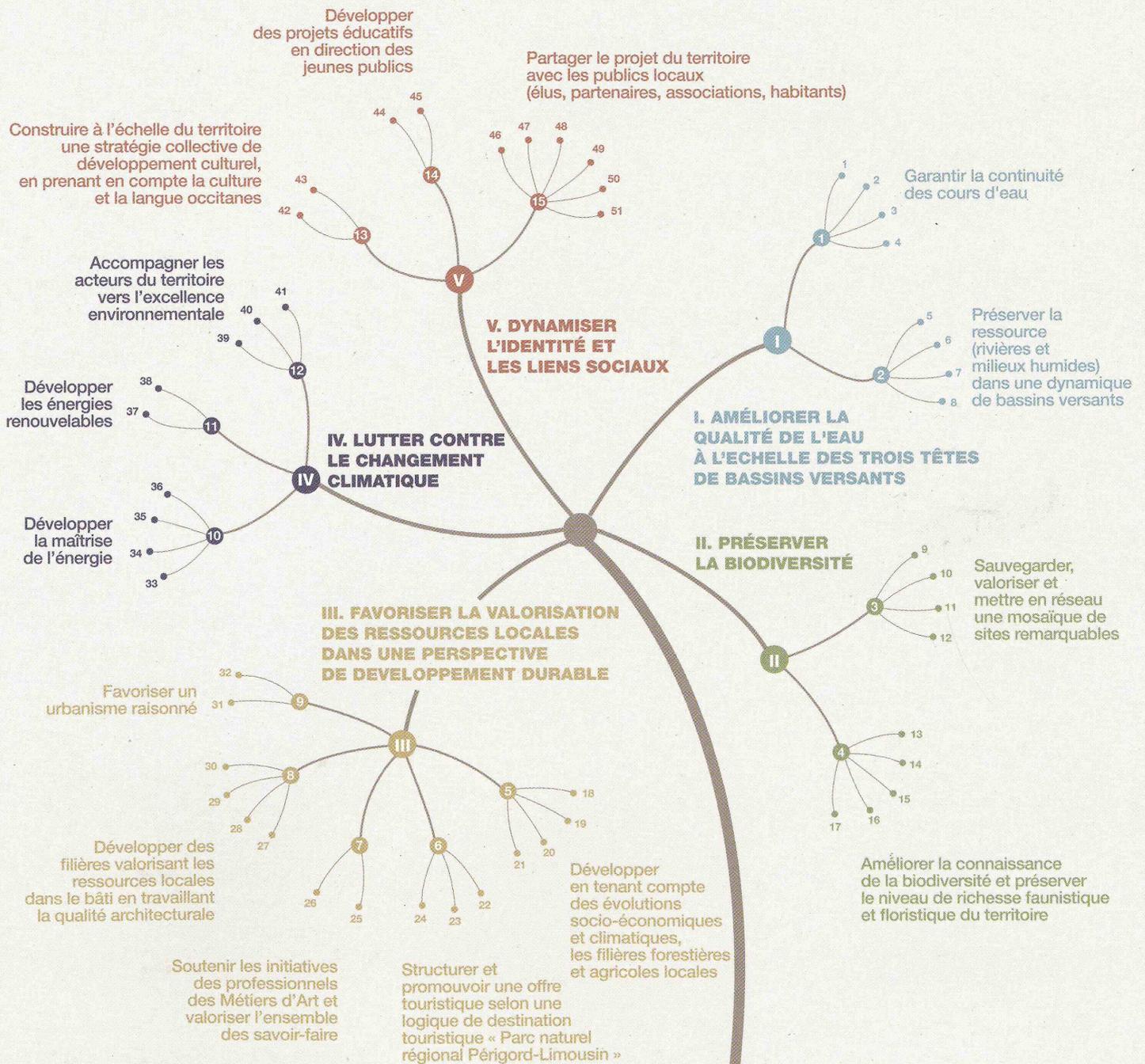
De plus, la charte du Pays doit être compatible avec la charte du Parc. La charte du Parc Périgord-Limousin 2010-2022 prend donc en compte les politiques des Pays sur les deux Régions.

Même si Parcs et Pays n'ont pas les mêmes statuts juridiques, ils ont en commun le **rôle d'animation, de conseils et de mise en cohérence sur le territoire** ceci à des échelles différentes. Très concrètement, Pays et Parc recherchent dans leurs missions respectives auprès des collectivités une bonne complémentarité. Pour exemple, le Parc Périgord-Limousin et le Pays d'Ouest Limousin peuvent accompagner ensemble les collectivités sur des projets de lotissements durables. Le Parc peut assurer un conseil technique facilitant la performance énergétique ou la prise en compte de la biodiversité dans les bâtiments et ses abords et le Pays d'Ouest Limousin permet de concrétiser le projet à travers ses dispositifs opérationnels et ses enveloppes financières en favorisant la mixité sociale dans le cadre des politiques sur l'habitat. Cette bonne complémentarité est recherchée dans d'autres domaines comme le tourisme ou la culture.



Comité de pilotage Révision, Rochechouart, 2008

5 axes, 15 orientations

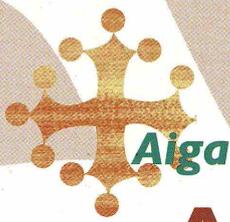


projet de charte



Pâturage et zone humide

Des missions plus lisibles 5 axes articulent la nouvelle charte



Axe I : L'or bleu du Périgord-Limousin



Sanhas e moliéras

Une action concrète : une MAE sur une zone humide

La nouvelle charte aura pour objectifs d'améliorer la qualité de l'eau en préservant les zones humides et en assurant la gestion cohérente des rivières et plans d'eau. Ce choix obéit à la nécessité de poursuivre les efforts entrepris et de renforcer la défense d'un patrimoine naturel extrêmement présent sur le territoire mais toujours fragile. Cette mission tend à démontrer que les milieux aquatiques en Périgord-Limousin recèlent une richesse remarquable, dense et très variée : près de 1400 kilomètres de cours d'eau, 4800 ha de zones humides, soit 3 % du territoire sur le seul espace du Parc. Ce véritable château d'eau demeure néanmoins précaire, toujours susceptible d'être dégradé par des pollutions, même minimes, des mauvaises pratiques ou une gestion incohérente à l'image de la multiplication des quelques 5000 étangs artificiels au détriment des zones humides.

L'enjeu consiste à rétablir selon la directive Cadre européenne sur l'eau, un niveau de qualité élevé. "Il est possible de restituer une eau de bonne, voire de très bonne, qualité. Le fait de se trouver en tête de trois bassins versants constitue une vraie chance. On se trouve dans un contexte où les situations sont encore réversibles par le biais de petites actions tant à l'échelle d'une collectivité (maîtriser les rejets

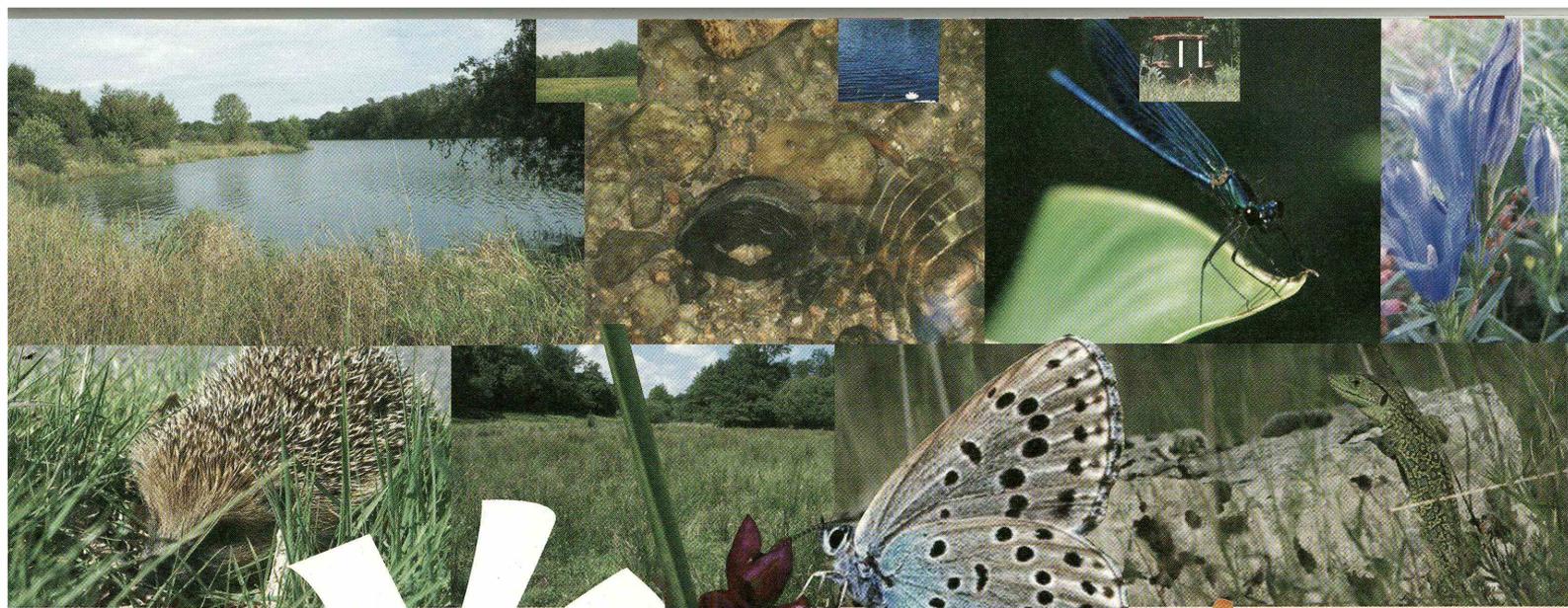
urbains, rétablir le bon fonctionnement de la rivière et de ses abords (milieux humides et forestiers)), qu'à l'échelle d'un particulier (l'utilisation de lessive sans phosphates est à la portée de tous et réduit significativement l'impact sur l'eau par exemple). Le principal obstacle constaté est le ralentissement des eaux causé par les seuils et les plans d'eau, véritables foyers de pollution. Cela entraîne par exemple le colmatage des cours d'eau par des vases, l'apparition de risques sanitaires par la prolifération des cyanobactéries due au réchauffement des eaux."

La nouvelle charte prévoit donc d'intensifier les partenariats tant avec les collectivités qu'avec les particuliers pour guider les uns vers la normalisation de leur outil d'activité et les autres vers un choix de réseau d'assainissement plus performant grâce aux SPANC.

Une attention particulière sera portée sur les droits et devoirs d'un propriétaire de plan d'eau bien souvent soucieux d'acquiescer des méthodes pour entretenir son étang et préserver son équilibre naturel : "Sur le bassin versant de la Doue, des actions de sensibilisation sont menées auprès des propriétaires de plans d'eau. L'objectif est de susciter une première réflexion sur l'importance de développer des actions coordonnées plus respectueuses de l'environnement et plus généralement réfléchir à l'impact que les étangs engendrent sur les milieux aquatiques."

Les Mesures Agro-Environnementales territorialisées visent, sur des territoires identifiés, à concilier les enjeux environnementaux comme la préservation de la biodiversité ou de la ressource en eau et la production agricole. Les vertus des zones humides sont réaffirmées : **véritables éponges naturelles, elles jouent un rôle essentiel dans la filtration des eaux et constituent un enjeu fort pour le territoire.** C'est naturellement que les MAE se sont d'abord mises en place sur ces milieux. Depuis 2008, dans la vallée de la Nizonne, 14 exploitants se sont ainsi engagés dans des MAE adaptées sur plus de 140 ha de prairies. Longtemps perçues comme insalubres, les zones humides exercent en réalité une action épurative sur le milieu naturel et occupent une place stratégique dans les zones agricoles, puisqu'elles jouent un rôle de régulation de la quantité de la ressource en eau.

Le Parc travaille aujourd'hui à l'élargissement de ce dispositif à d'autres territoires, notamment sur des bassins versants prioritaires pour la ressource en eau, et mobiliser auprès de l'Europe, de l'Etat et de l'Agence de l'eau, les moyens financiers nécessaires.



Axe 2 :

Biodiversité

La biodiversité, un équilibre entre préservation et développement

L'enjeu est de sauvegarder et valoriser les foyers de biodiversité tout en améliorant la connaissance générale de la biodiversité du territoire. Il faudra également veiller à une bonne adéquation entre les différents usages de ces milieux riches et fragiles.

Un patrimoine épuisable

On a pu reprocher au Parc Périgord-Limousin son attachement à son rôle de protecteur de l'environnement, au détriment de celui de développeur d'activités. En réalité, les deux objectifs de préservation et de développement local sont étroitement liés, c'est l'éco-développement.

Dans les années à venir, il s'agira pour le Parc de poursuivre son travail d'inventaire du patrimoine naturel, de planifier une gestion écologique et coordonnée puis de les valoriser à des fins pédagogiques tant auprès des élus que des scolaires et du grand public.

"La biodiversité c'est le capital naturel de ce territoire du Périgord-Limousin, mais comme il est vivant, il est fragile et, si on n'y prend garde, non renouvelable. On obéit donc à un principe de précaution et à une responsabi-

lité de transmission au regard des générations futures. Répertorier des chauves-souris et des papillons, considérer des zones sèches et humides comme remarquables, ce n'est pas non plus les isoler du reste du monde et les qualifier d'intouchables. Il faut apprendre à les intégrer dans notre développement parfois par des précautions simples qui ne sont pas inconciliables avec l'économie. Les agriculteurs qui ont adhéré aux Mesures Agro-Environnementales territorialisées l'ont bien compris et ont même fait de la préservation un moyen de valorisation de terres jusque là non exploitées. De la même façon, bénéficier de cinq espaces Natura 2000 représente un atout indéniable pour le tourisme et plus globalement l'attractivité du Périgord-Limousin. Des gîtes aujourd'hui explorent leur environnement et communiquent largement auprès d'une clientèle de plus en plus réceptive à ce type d'arguments distinctifs".

L'enjeu majeur reste aujourd'hui d'étendre des opérations simples de prévention auprès des collectivités locales et des propriétaires mais également de développer des moyens techniques et financiers permettant de favoriser une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les projets du territoire. La gestion différenciée des espaces verts, le fauchage raisonné des bords de route ou la réflexion sur les trames écologiques, restent à développer.

**Mitans naturels
remarquables**

Des actions de réhabilitation des milieux remarquables

Il s'agit d'un programme d'études des sites d'intérêt majeur mené en partenariat avec le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin. Pour le moment, 6 sites en Haute-Vienne, représentant une surface globale de 40 ha, font l'objet de conventionnement avec des propriétaires privés de maîtrise foncière. Il s'agit d'engager sur chacun d'eux un programme de travaux de restauration : réouverture des milieux, restaurations de mares, gestion par pâturage et adaptation des pratiques agricoles en partenariat avec les éleveurs locaux.

Pour une commune, la perspective de réhabilitation d'éléments du patrimoine naturel et culturel local ouvre les portes à une possible mise en valeur touristique. Les élus imaginent volontiers que ces landes restaurées pourraient engendrer une dynamique pour la commune, à l'image des parcours pédagogiques mis en place sur le Plateau d'Argentine (La Rochebeaucourt-et-Argentine) ou au Grand Puyconnieux (Dournazac).

... e l'agriculture
durables
Lu bois...

Axe 3 : Concrétiser Dynamiser les atouts du Périgord-Limousin

Mettre en avant la filière bois locale

Les activités économiques traditionnelles ou innovantes sont également des enjeux forts de cette nouvelle charte. Agriculture, filière forêt-bois, tourisme, métiers d'art, écoconstruction sont les ressources locales à valoriser sur notre territoire.

Donner l'élan à des filières prometteuses

Depuis 2002, le Parc Périgord-Limousin a mobilisé ses ressources pour soutenir les filières économiques et valoriser les produits locaux.

Aujourd'hui, il s'agit d'initier plus fortement encore des actions pour **accompagner la structuration de filières locales pérennes et respectueuses des enjeux environnementaux.**

Or, le territoire dispose déjà de riches potentiels : un important secteur agricole et forestier et la possibilité de valoriser et de promouvoir des réseaux de circuits courts à l'échelle du Parc et dans les régions de proximité.

La marque Parc un outil de développement

La marque Parc a déjà représenté un véritable levier de développement pour deux

filiales, l'apiculture et la production de dindons : "Au départ la réflexion sur l'attribution d'une marque Parc est venue du terrain. Ce sont des apiculteurs qui y ont vu une opportunité de promotion de l'identité de leur produit, de distinction de leur spécificité. En 2006, 4 apiculteurs ont adhéré à la démarche. En 2008, ils étaient 6. Cela peut paraître minime, mais en réalité ce sont l'ensemble des professionnels et des amateurs du territoire qui ont suivi et obtenu au terme du protocole la marque Parc".

Dans les années à venir, il s'agira de pour-

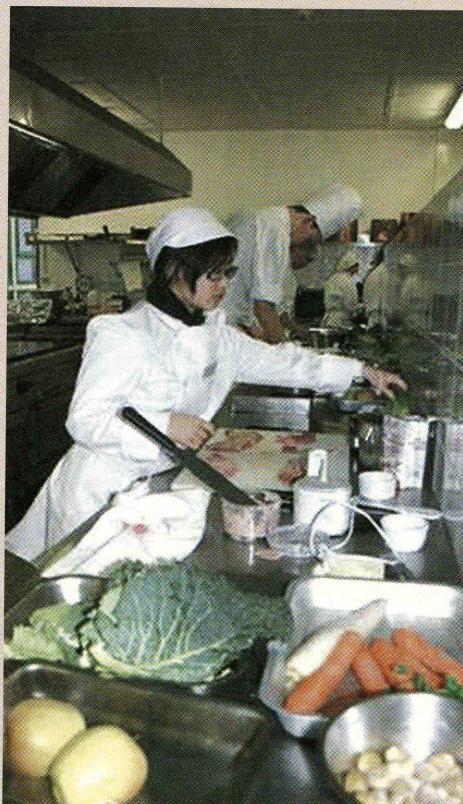
suivre les accompagnements des bénéficiaires pour qu'ils exploitent les possibilités d'extension de la marque Parc aux produits dérivés de leur miel : (confiserie, gelée royale, gâteaux...).

Le Parc devra dans ce nouvel exercice conforter l'accès aux produits locaux, initier l'émergence de circuits de vente directe et démultiplier des partenariats pour dynamiser les productions locales.

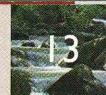
Bois et forêts, un enjeu du territoire

Le soutien à l'économie locale concerne également la filière bois. La forêt est omniprésente sur le territoire, elle représente un tiers de sa surface. Elle appartient très majoritairement (99%) à des propriétaires privés. Ils sont plus de 22 000 sur le Parc à posséder en moyenne entre 2 et 3 ha de forêt. Une multitude de petits propriétaires privés détiennent ainsi une ressource locale, potentiellement génératrice d'emplois pour le territoire : l'exploitation forestière, la première et la seconde transformation du bois représente environ 500 emplois directs.

Le Parc participe à la promotion de l'artisanat du châtaignier. "Aujourd'hui la pérennité de la ressource, de la matière première, inquiète les acteurs de la filière châtaignier. Les taillis de châtaigniers ont été exploités très régulièrement depuis des dizaines d'années, certaines souches sont épuisées, des champignons (comme le chancre ou l'encre) affaiblissent encore davantage les taillis qui pour certains



Impliquer la jeune génération dans la valorisation des produits locaux.



dépérissent.” Pour conforter les actions mises en place, le Parc travaille, en partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestière du Limousin, l’Université de Limoges et l’Institut pour le Développement Forestier, pour régénérer les châtaigniers dans les conditions (sol, climat) où ils ont encore un avenir. Le but est bien de garantir aux exploitants – transformateurs de bois – industriels du bois, aux artisans, un approvisionnement toujours local et de qualité.

Au-delà du soutien à la filière châtaignier, le Parc souhaite élargir son action à d’autres aspects de la forêt et de la filière bois : améliorer la prise en compte des milieux sensibles dans la gestion de la

forêt et son exploitation, encourager l’acquisition de forêt par les communes, aider à structurer la filière bois-énergie...

Le Périgord-Limousin : une destination touristique

Le Périgord-Limousin bénéficie également d’un environnement favorable et d’une situation géographique privilégiée pour le développement touristique local.

L’image “Parc” est un facteur d’attractivité aux potentialités intéressantes, en particulier pour le développement d’une offre de découverte liée à la nature et au patrimoine, conviviale et accessible à tous.

La démarche initiée dans l’optique d’adhérer à la Charte Européenne du Tourisme Durable (aménagement de sites naturels, Gîtes Panda, Assiettes de Pays, balades Randio’guidées...), est à poursuivre. L’objectif de la prochaine charte est de “différencier” la destination Parc Périgord-Limousin et développer une offre éco-touristique en favorisant la pratique d’activités douces et d’itinérance (voies vertes...), en qualifiant les prestations et les sites touristiques et en accompagnant les acteurs.

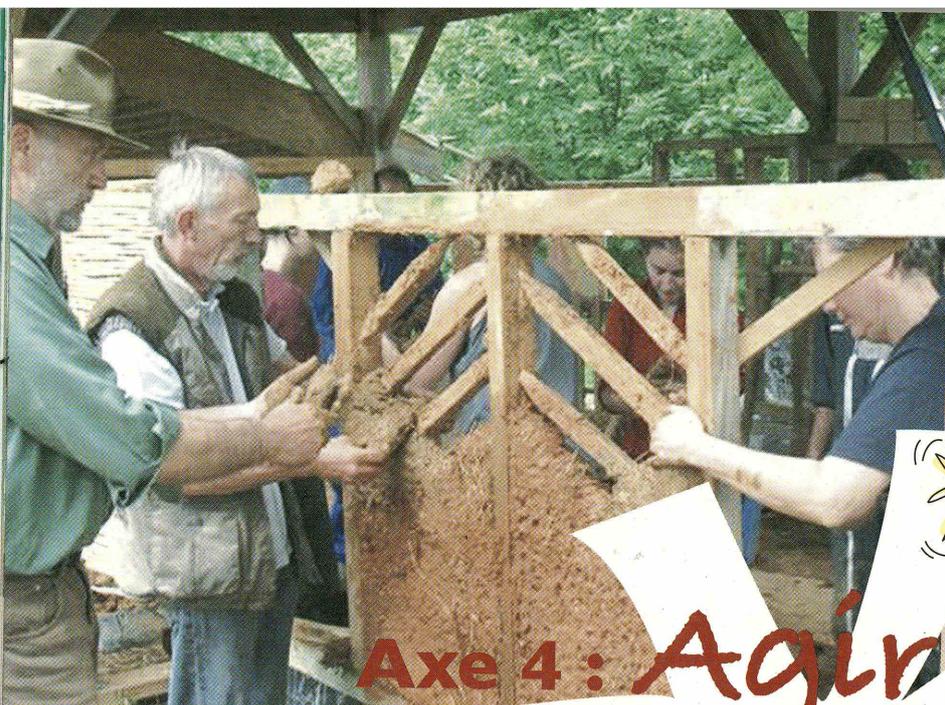
Cette ambition de développement d’un écotourisme en Périgord-Limousin pourra se concrétiser, entre autres, par l’attribution à ses prestataires de signes de reconnaissance, comme la marque Parc par exemple. Le domaine des Métiers d’Art, très présents sur le territoire est aussi à valoriser.

Ainsi, par le développement de cette offre de découverte respectueuse des espaces naturels et des patrimoines, le Périgord-Limousin doit s’affirmer comme destination touristique.

Préserver l’identité patrimoniale et accompagner le développement

Terre de pierres et d’histoires, le Périgord-Limousin recèle un patrimoine culturel et historique riche, d’une grande diversité et reflet d’une histoire millénaire. Ce patrimoine bâti, marqueur du territoire, porteur d’identité est une composante essentielle des paysages et de la qualité du cadre de vie. Si l’on n’y prend garde, les constructions se banalisent, les savoir-faire traditionnels propres à l’architecture disparaissent, les matériaux anciens sont remplacés. L’accumulation de ces pratiques conduit à une banalisation du bâti et de son environnement. Lors de la mise en œuvre de la première charte, le Parc s’est attaché à favoriser la connaissance par des recherches thématiques mais aussi la protection et la valorisation du patrimoine, qu’il soit archéologique ou rural. Il s’agit aujourd’hui de poursuivre le travail de sensibilisation (par des expositions, par des opérations d’information, par la création d’outils à vocation pédagogique) engagé par le Parc auprès des porteurs de projets pour conserver l’identité et la qualité architecturale du territoire tout en accompagnant le développement du territoire.



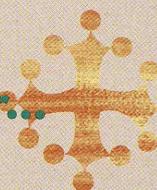


Initiation à la fabrication d'un mur en terre et paille.

Axe 4 : Agir responsable



Construire...



A son échelle et dans la dynamique mondiale, le Parc met en place un Plan climat avec un double objectif : apporter la participation du Périgord-Limousin à la lutte planétaire contre le changement climatique et anticiper les mutations à venir en préparant les acteurs du territoire à faire évoluer leurs consommations d'énergie.

Une ambition : Devenir moteur de l'éco-développement en Périgord-Limousin

Depuis sa création le Parc a cherché à inscrire ses actions en cohérence avec le développement durable. Face aux enjeux aigus du changement climatique, il a intensifié son engagement en élaborant un Plan Climat à l'échelle de son territoire afin de réduire par 4 ses productions de gaz à effet de serre. Un vaste chantier.

Le Parc dispose d'un certain nombre d'outils à capacité d'influence variable sur le terrain. Tout au long de l'année l'Espace Info→Energie joue un rôle d'information généraliste sur les économies d'énergie auprès des particuliers et des animations sont proposées sous forme de visites de sites où sont installées des énergies renouvelables et également des Sessions du Développement Durable principalement auprès des communes. Le but est de répondre aux préoccupations économiques et

environnementales des élus et de leur montrer la reproductibilité de chantiers innovants dans leur commune. Le Parc accompagne et conseille également les collectivités pour le montage de projets énergétiques.

Il est en effet de plus en plus sollicité sur les questions de rénovation de patrimoine communal et se positionne régulièrement comme instigateur de projets. Cependant, si les élus apprécient d'être à la fois soutenus pour l'élaboration du cahier des charges d'un projet de réhabilitation d'une toiture d'école, ils tendent aussi à apparaître pleinement initiateurs d'action. C'est le cas pour la Communauté de communes du Pays Nontronnais qui a récemment sollicité le Parc pour participer à un forum sur le bois énergie. L'objectif intercommunal vise à poursuivre l'expérience du chauffage bois du pôle nautique et l'étendre à d'autres bâtiments ou encore de concrétiser un éco-quartier.

... en maintenant

Ces volontés, de moins en moins anecdotiques sur le terrain en matière d'équipements alternatifs notamment bois et photovoltaïque, semblent aujourd'hui se démultiplier et constitueront à l'avenir les conditions nécessaires pour une réduction significative des gaz à effet de serre. Ces micro-initiatives d'aujourd'hui, reproduites et déclinées demain, nécessitent d'être accompagnées pour mieux s'appuyer sur des partenariats pérennes avec les Chambres consulaires, pour toucher aussi les professionnels et gagner ainsi tout le territoire.

Fédérer les habitants autour de l'habitat durable

A la Monnerie, entre Cussac et Oradour-sur-Vayres tous les deux ans, les Journées Ecohabitat mobilisent depuis 8 ans professionnels et grand public. A l'origine, l'opération consistait à proposer une manifestation au cœur du territoire du Parc pour sensibiliser les habitants et leur faciliter la rencontre avec les professionnels de l'éco-habitat spécialisés et agréés dans ce secteur. "Nous comptons environ 2000 visiteurs lors de ces Journées provenant le plus souvent du territoire, mais aussi des départements limitrophes. Il faut savoir que 2/3 d'entre eux se rendent aux Journées Ecohabitat avec un objectif clair : ils se déplacent pour faire avancer un projet d'habitat précis. On constate également que le public présent est un public concerné, volontaire dans la démarche de développement durable. L'enjeu est donc aussi important pour les professionnels que pour les visiteurs."

A l'avenir, les Journées Ecohabitat se poursuivront car il est essentiel d'accélérer la diffusion des pratiques d'éco-construction auprès du grand public.



Axe 5 :

Renforcer notre culture Parc

Identitat

Tambourinaire, rendez-vous occitans du Périgord-Limousin, véritable vitrine de la langue occitane.

L'une des cinq missions des Parcs naturels régionaux est d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public. L'axe 5 de la charte intitulé « Dynamiser l'identité et les liens sociaux du Périgord-Limousin » propose un ensemble d'actions qui seront mises en œuvre afin de répondre aux objectifs.

Mobiliser autour d'une identité forte

Il est important que l'action du Parc soit portée et partagée par le plus grand nombre. Pour ce faire, il faut continuer à proposer et mener une politique culturelle, d'éducation et de communication proche des habitants.

“Le territoire connaît une dynamique culturelle grâce à ses nombreuses associations et aux initiatives locales. Doté d'une forte identité, notamment grâce à sa spécificité culturelle occitane, le Parc a souhaité pour les années à venir recentrer son action dans ce domaine. Il s'agira de valoriser le projet de développement du territoire au travers de l'action culturelle en prenant appui sur son identité. La mise en œuvre de projets innovants valorisant les acteurs culturels et encourageant la création, renforcera les échanges et impulsera une nouvelle dynamique autour d'un projet partagé.”

La dynamisation du sentiment d'appartenance au Parc s'exprime aussi dans la méthode de mise en place des actions avec les partenaires – élus, associations, professionnels, ha-

bitants – confortant ainsi l'émergence d'une identité propre. Cette stratégie de développement dans un esprit de partage, de concertation et de solidarité est d'ores et déjà partagée par un certain nombre de partenaires historiques du Parc comme le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement. *“La méthode partenariale aidera chaque entité à trouver sa place sur le territoire, aujourd'hui et demain dans un esprit de complémentarité. Le Parc mène un programme d'éducation au territoire auprès du jeune public, intitulé “Les Explorateurs du Parc”. Dans ce cadre, le CPIE reçoit chaque année environ une quarantaine de classes à Varaignes pour des visites. Cette action est remarquable à plusieurs niveaux : on travaille en partenariat avec les enseignants que l'équipe du Parc, et surtout, on agit à la racine de l'information, on touche les écoles, lieu privilégié de la construction de l'identité territoriale”,* témoigne Christian Magne. A l'avenir, les porteurs du développement de la culture territoriale devront aussi apprendre à mieux s'identifier localement pour s'appuyer mutuellement et nouer toujours plus de liens, pour la mise en œuvre de programmes véritablement complémentaires, cohérents et efficaces.

Partenaris e associacions

Pourquoi créer des réseaux de partenaires ?

Le Pôle Expérimental Métiers d'Art de Nontron et du Périgord vert et le Parc ont

développé un partenariat très enrichissant depuis la création du PEMA, au début des années 2000. Sur le terrain, de nombreuses actions conjointes ont vu le jour : résidences de l'art en Dordogne, expositions et l'Art en bandoulière (manifestation permettant l'échange et l'emprunt d'œuvre d'art pour les particuliers).

“Le Parc est incontournable, c'est lui qui détient les savoir-faire, les ressources locales en matière culturelle, artisanale, environnementale, patrimoniale. L'Art en bandoulière n'a pu se réaliser en 2009, mais il reviendra sous une forme ou une autre ; il nous a beaucoup apporté. Laisser des visiteurs d'une expo repartir avec une œuvre originale sous le bras pendant 3 semaines, c'était une expérience inédite pour les habitants du Périgord-Limousin ! On a vu que la population avait soif d'une culture exigeante et qu'elle a bien adhéré à cette action. On a vu aussi qu'elle a stimulé la créativité des artisans locaux qui se sont livrés à un travail d'interprétation en produisant des variations à partir des œuvres prêtées.”

L'Art en bandoulière, tout d'abord nous a appris à créer des passerelles entre lieux culturels en milieu rural. Travailler avec le Musée Départemental d'Art Contemporain de Rochechouart et les Artothèques a provoqué des déclics ; aujourd'hui l'Artothèque de Pessac nous prête tout au long de l'année des mallettes pédagogiques contenant des œuvres originales que les enseignants peuvent emprunter gratuitement... On réfléchit à demain, aux conditions d'une remise en route d'un dispositif aussi complet”, témoigne Sophie Rolin, responsable du PEMA.

Un projet de territoire pour 2010-2022

Le projet de périmètre du Parc Périgord-Limousin

